

**Ministry of Children
and Youth Services**

Deputy Minister
14th Floor
56 Wellesley St. W
Toronto ON M5S 2S3
Tel: (416) 212-7432
Fax: (416) 325-5332

**Ministère des Services
à l'enfance et à la jeunesse**

Sous-ministre
14^e étage
56, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M5S 2S3
Tél. : 416 212-7432
Télééc. : 416 325-5332



Ministry of Education

Deputy Minister
Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre
Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Directrices et directeurs du Programme d'intervention en autisme
Directrices et directeurs des organismes communautaires

EXPÉDITEURS : Ben Levin, sous-ministre de l'Éducation
Judith Wright, sous-ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

DATE : Le 17 février 2009

OBJET : **Assurer une transition harmonieuse entre le Programme d'intervention en autisme et l'école**

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse poursuivent leur collaboration étroite afin d'améliorer la continuité des soutiens aux enfants et aux jeunes autistes lors de leur entrée à l'école et tout au long de leur cheminement scolaire. La transition réussie des élèves autistes vers l'école concorde avec la priorité générale accordée par le gouvernement à la réussite des élèves.

Pour améliorer les résultats des élèves ayant des troubles du spectre autistique (TSA) et de leurs familles, nous sommes heureux de confirmer les prochaines étapes de notre toute dernière initiative concertée visant à assurer la transition harmonieuse entre le Programme d'intervention en autisme et l'école. La mise en œuvre intégrale de cette initiative permettra d'améliorer le soutien aux élèves atteints de TSA qui font la transition des services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts dans le cadre du Programme d'intervention en autisme vers les méthodes pédagogiques de l'analyse comportementale appliquée (ACA) en milieu scolaire.

En réponse aux recommandations formulées en février 2007 par le Groupes de référence des Ministres en matière de troubles du spectre autistique sur les meilleurs moyens de répondre aux besoins des élèves atteints de TSA dans les écoles de

l'Ontario, nos ministères continuent de prendre des mesures pour s'appuyer sur la collaboration fondamentale qui a consisté entre autres :

- à publier la NPP n° 140 – *Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique* – afin d'établir un cadre stratégique pour l'intégration de l'ACA aux pratiques des conseils scolaires;
- à offrir de vastes possibilités et du financement pour la formation et l'apprentissage professionnel sur l'ACA à l'intention des équipes des conseils scolaires et des écoles, des directions d'école, du personnel enseignant ainsi que des aides-enseignantes et aides-enseignants;
- à entamer la première phase du Projet de mise en œuvre des modèles de prestation concertée des services aux élèves atteints de troubles du spectre autistique, qui bénéficie du soutien des deux ministères.

Dans le cadre de la première phase du Projet, nous appuyons sept modèles régionaux dans huit conseils scolaires en 2007-2008 et 2008-2009. En collaboration avec des organismes communautaires qui offrent des services aux enfants et aux jeunes autistes, sept conseils scolaires anglophones (dont deux conseils coïncidents) et un conseil francophone ont formé des équipes régionales de leadership pour surveiller les projets pilotes qui permettent de cibler les modèles efficaces de prestation des services aux élèves atteints de TSA, et d'en tirer parti.

Connexions pour les élèves

Le Groupes de référence des Ministres a recommandé l'amélioration des soutiens aux élèves atteints de TSA, notamment à des moments de transition clés comme lors de l'entrée à l'école. La première phase du Projet a rappelé la nécessité de miser sur des pratiques efficaces. Conformément à notre vision à cet égard et aux attentes exprimées dans la NPP n° 140, nous appliquons les leçons tirées de la première phase du Projet pour renforcer notre capacité d'assurer une transition coordonnée et harmonieuse des élèves du Programme d'intervention en autisme (PIA) vers l'école.

Le modèle *Connexions pour les élèves* s'articule autour d'équipes de transition multidisciplinaires, centrées sur les élèves et œuvrant dans les écoles. Ces équipes sont formées environ six mois avant qu'un enfant ne fasse la transition du PIA vers l'école. Les équipes élaboreront des plans de transition adaptés aux besoins de chaque élève et accompagneront les enfants pendant une période d'au moins six mois après leur entrée à l'école.

Les équipes de transition seront composées de la directrice ou du directeur d'école ou d'une personne désignée (chef d'équipe), d'un parent ou d'un tuteur, d'un ou plusieurs membres du personnel enseignant, de la consultante ou du consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA et d'un membre du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA, au besoin. Ces équipes peuvent également compter d'autres spécialistes multidisciplinaires selon les besoins de l'enfant. Il peut s'agir entre autres d'aides-enseignants, d'enseignants-ressources en éducation de l'enfance en

difficulté ainsi que d'autres professionnels qui offrent des services à l'enfant (fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.).

Les équipes de transition mettront à profit l'expertise en ACA et en TSA du personnel du conseil scolaire et des consultant·es et consultant·es du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA dans la planification et l'application des méthodes pédagogiques de l'ACA. Vous trouverez une description des fonctions des membres de l'équipe de transition à l'annexe A.

Après six mois, la directrice ou le directeur d'école, le parent ou le tuteur et l'enseignante ou l'enseignant continueront de surveiller ensemble les progrès de l'élève aux moments de transition clés afin de lui offrir les soutiens appropriés. La directrice ou le directeur d'école doit veiller à ce que les membres du personnel du conseil scolaire et des organismes communautaires qui ont déjà travaillé ou qui travaillent avec l'élève atteint de TSA soient invités à donner leur avis.

Le personnel du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a amorcé des discussions avec les fournisseurs du Programme de soutien en milieu scolaire sur la façon de redéfinir le rôle de consultant en TSA afin d'offrir des soutiens centrés sur l'élève aux directions d'école, au personnel enseignant et aux aides-enseignants dans le cadre du nouveau modèle.

Expertise en ACA

À compter de 2008-2009, tous les conseils scolaires recevront un nouveau financement pour embaucher plus de spécialistes en ACA qui apporteront un soutien aux directions d'école, au personnel enseignant et aux équipes de transition multidisciplinaires en leur offrant et en coordonnant des formations et des ressources et en favorisant la collaboration entre les fournisseurs de services et les écoles. Les allocations octroyées aux conseils scolaires seront calculées selon un montant de base plus une somme liée à l'effectif, assorties d'une liste de compétences en ACA suggérées.

Ces ressources supplémentaires ou redéfinies permettront une mise en œuvre plus complète des processus de transition prévus dans la NPP n° 140. Les conseils scolaires devront utiliser ces nouveaux crédits visant l'expertise en ACA pour renforcer le travail qu'ils effectuent déjà avec leurs partenaires communautaires afin de favoriser la transition des enfants et des jeunes du PIA à l'école, et pour offrir plus de soutiens à ces élèves et aux autres atteints de TSA tout au cours de leur cheminement scolaire.

Projet de mise en œuvre des modèles de prestation concertée des services aux élèves atteints de troubles du spectre autistique – phase 2

Seize conseils scolaires ont été pressentis pour participer à la deuxième phase du Projet. En concertation avec les neuf fournisseurs régionaux du Programme d'intervention en autisme, les conseils scolaires créeront des équipes de transition *Connexions pour les élèves* pour accompagner les élèves qui effectueront la transition entre les services d'ICI du Programme d'intervention en autisme et les méthodes

pédagogiques de l'ACA en milieu scolaire à compter de septembre 2009. Ces conseils feront appel à un évaluateur qui observera leur travail et diffusera les pratiques exemplaires susceptibles de produire de bons résultats pour les élèves atteints de TSA, leurs familles et le système. La liste des seize conseils scolaires en question se trouve à l'annexe B.

Les conseils scolaires de la phase 2 et les fournisseurs du PIA mettront en œuvre le modèle sans délai pour être en mesure de former des équipes de transition d'ici la fin de mars 2009 et d'entamer le processus de transition pour les enfants qui sont prêts à entrer à l'école dès septembre 2009. Nous entendons diffuser leurs pratiques exemplaires auprès des autres conseils scolaires à mesure qu'ils amélioreront les soutiens qu'ils offrent aux élèves atteints de TSA et qu'ils renforceront leurs capacités. Les conseils scolaires de toute la province devraient constituer des équipes de transition *Connexions pour les élèves* avant le printemps 2010 pour tous les enfants qui effectueront la transition du PIA à l'école à compter de septembre 2010.

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration continue à l'échelle locale au nom des jeunes ayant des TSA et de leur famille.

Si vous avez des questions sur les prochaines étapes décrites dans cette note de service, veuillez contacter votre bureau régional.

Ben Levin
Sous-ministre

Judith Wright
Sous-ministre

p.j.

cc CCED

Annexe A

CONNEXIONS POUR LES ÉLÈVES : ASSURER UNE TRANSITION HARMONIEUSE ENTRE LE PROGRAMME D'INTERVENTION EN AUTISME ET L'ÉCOLE

Le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ont élaboré une approche concertée afin d'améliorer la transition des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Cette approche repose sur la formation d'équipes de transition multidisciplinaires pour accompagner les enfants qui effectuent la transition du Programme d'intervention en autisme (PIA) à l'école.

Équipes de transition multidisciplinaires

Mandat des équipes de transition

La formation d'équipes de transition s'inscrit dans le cadre d'une approche concertée visant à faciliter la transition des élèves entre le PIA et l'école. Les équipes se voient confier le mandat d'assurer la transition harmonieuse des élèves vers un établissement scolaire et de leur offrir un encadrement adapté à leurs besoins. Sera transférée du Programme d'intervention en autisme l'information sur les forces et les besoins des élèves, pour que les équipes et les plans de transition répondent à leurs besoins particuliers. Les équipes de transition multidisciplinaires seront composées d'intervenants qui comprennent bien la réalité de chaque élève et qui possèdent des compétences et une expertise complémentaires sur les TSA ou sur le soutien offert aux élèves atteints de TSA dans les écoles.

Composition des équipes de transition

Les équipes de transition seront présidées par la directrice ou le directeur d'école (ou la personne désignée). Elles compteront également un parent ou un tuteur, un ou plusieurs membres du personnel enseignant, des consultants du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA ainsi que des spécialistes en analyse comportementale appliquée (ACA) du conseil scolaire, au besoin. Ces équipes peuvent être adaptées aux besoins des enfants par l'ajout de spécialistes multidisciplinaires, y compris des aides-enseignants, des enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté ainsi que d'autres professionnels qui offrent des services à l'enfant (fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.).

Fonctions des équipes de transition

- Environ six mois avant la date prévue de l'entrée à l'école, élaborer un plan personnalisé qui favorisera la transition de l'enfant des services d'intervention comportementale intensive (ICI) offerts dans le cadre du PIA vers les programmes et services d'éducation de l'enfance en difficulté appropriés, y compris les méthodes pédagogiques de l'ACA en milieu scolaire.

- Répondre à tout besoin particulier afin de s'assurer que l'école est prête à accueillir l'enfant et qu'il est prêt à faire son entrée à l'école.
- Épauler les membres du personnel enseignant, les aides-enseignants et les autres professionnels qui travaillent auprès de l'enfant se préparant à entrer à l'école afin de favoriser l'arrivée de ce dernier dans un milieu scolaire.
- Une fois l'enfant entré à l'école, l'équipe se réunira chaque mois (ou plus souvent au besoin) et accompagnera l'enfant pendant au moins six mois afin de faciliter la transition et de résoudre les problèmes éventuels.
- La direction d'école, le parent ou le tuteur et l'enseignant continueront de suivre ensemble les progrès de l'élève à des moments de transition clés afin d'offrir un encadrement approprié.
- La direction d'école doit s'assurer que les membres du personnel du conseil scolaire et de l'organisme communautaire qui ont déjà travaillé ou qui travaillent auprès de l'élève atteint de TSA sont invités à donner leur avis.
- L'ampleur du soutien offert changera à mesure qu'évolueront les besoins de l'élève.

Le tableau qui suit définit les fonctions des membres des équipes de transition :

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
Directrice ou directeur d'école/personne désignée	Chef de l'équipe de transition	<ul style="list-style-type: none"> • Former et diriger l'équipe de transition multidisciplinaire. • Déterminer avec le parent ou le tuteur les professionnels et les organismes communautaires qui devraient être invités à participer et à donner leur avis à l'équipe de transition. • Organiser les réunions des équipes de transition, après la première prise de contact de la part du personnel du conseil scolaire, environ six mois avant la date prévue d'entrée à l'école. • Se charger de l'élaboration et de la mise en application du plan de transition et du plan d'enseignement individualisé (PEI). • Résoudre les problèmes des membres de l'équipe. • Jouer le rôle d'intermédiaire principal pour la famille une fois l'enfant admis à l'école.

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
		<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à travailler avec le parent/tuteur et l'enseignant afin de suivre les progrès de l'élève aux moments de transition clés et d'offrir un encadrement approprié. • Inviter les membres du personnel du conseil scolaire et des organismes communautaires qui ont déjà travaillé ou qui travaillent auprès de l'élève atteint de TAS à apporter leur contribution.
Enseignante ou enseignant	Membre de l'équipe de transition	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration du plan de transition et du PEI de l'élève. • Mettre en œuvre les volets du plan de transition qui touchent l'enseignement en classe. • Informer l'équipe de transition des progrès de l'élève et des problèmes de transition. • Continuer à travailler de concert avec le parent/tuteur et la directrice ou le directeur d'école afin de suivre les progrès de l'élève aux moments clés et de lui offrir un encadrement approprié.
Parent/tuteur	<p>Membre de l'équipe de transition</p> <p>Représenter les besoins de l'enfant et fournir des renseignements qui faciliteront la planification et la prestation des soutiens à la transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les professionnels et les organismes communautaires ayant travaillé avec l'enfant qui doivent être invités à participer et à donner leur avis à l'équipe de transition. • Participer à l'équipe de transition et contribuer à l'élaboration du plan de transition et du PEI de l'enfant. • Informer l'équipe de transition des progrès de l'élève et des problèmes de transition. • Continuer à travailler de concert avec la directrice ou le directeur d'école et l'enseignante ou l'enseignant afin de suivre les progrès de l'élève aux moments de transition clés et de lui

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
		offrir un encadrement approprié.
Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA	<p>Membre de l'équipe de transition</p> <p>Favoriser les transitions entre le Programme d'intervention en autisme et l'école.</p> <p>Appuyer l'intégration des méthodes de l'ACA dans les stratégies d'enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien spécialisé aux équipes de transition afin de favoriser le passage des enfants du PIA à l'école. • Jouer le rôle de personne-ressource et intermédiaire principal auprès du personnel de l'école en ce qui concerne les forces et les besoins de l'élève ainsi que les questions relatives à la transition de l'enfant du PIA à l'école. • Exercer une fonction de coordination au sein de l'école pour la transition de l'enfant. • Assurer l'observation et l'accompagnement en classe des enseignants et des aides-enseignants sur les stratégies et les techniques d'enseignement propres aux élèves ayant des TSA. • Approfondir les connaissances des éducateurs sur les caractéristiques des élèves atteints de TSA. • Améliorer les connaissances et les compétences des éducateurs sur les principes de l'ACA et les stratégies pédagogiques basées sur des preuves qui peuvent être utilisées dans les écoles et les salles de classe au besoin. • Améliorer les connaissances et l'expertise des éducateurs sur les stratégies d'enseignement qui améliorent la communication, les aptitudes sociales et les habiletés fondamentales des élèves atteints de TSA. • Aider les éducateurs à évaluer les soutiens et les structures du milieu

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
		<p>qui sont susceptibles d'améliorer la réussite des élèves atteints de TSA.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances des éducateurs sur les services et l'encadrement non éducatifs offerts aux élèves atteints de TSA dans la communauté.
<p>Membres du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA</p>	<p>Membre de l'équipe de transition</p> <p>Prêter main-forte aux directions d'école.</p> <p>Prêter main-forte à l'équipe de transition le cas échéant, selon les besoins particuliers de l'enfant.</p> <p>Premier intervenant pour le Programme d'intervention en autisme et la famille lorsque l'enfant est prêt à amorcer la transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De concert avec le personnel clinique du PIA, participer à la rencontre de planification initiale visant à entamer les discussions avec la famille sur la transition de l'enfant du PIA à l'école. • En consultation avec le parent/tuteur et le personnel du PIA, cerner les options en établissement scolaire/placement selon le profil de l'enfant. • Travailler avec le personnel du PIA afin d'amorcer la transition. • Contacter la direction d'école et le consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA de l'école choisie pour donner des renseignements sur l'enfant et la date prévue d'admission. <i>(Remarque : Une fois inscrit, l'élève peut être officiellement identifié et un placement peut être déterminé par le comité d'identification, de placement et de révision du conseil scolaire.)</i> • Faire des suggestions et prêter main-forte à l'équipe de transition au besoin. • Fournir ou coordonner des formations et des ressources en matière de TSA dans les écoles ou les conseils scolaires. • Améliorer la collaboration entre les fournisseurs de services et les écoles. • Remettre à la famille le guide du

PARTICIPANTS	RÔLE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	FONCTIONS
		<p>conseil scolaire sur l'éducation de l'enfance en difficulté pour les parents ou tuteurs lors de la première rencontre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un soutien aux directions d'école et au personnel enseignant au besoin, y compris un accompagnement sur les stratégies pédagogiques basées sur l'ACA.
<p>L'équipe peut également compter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des membres du personnel de l'école (<i>aides-enseignants, enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté</i>) • Autres professionnels concernés (fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes) 	<p>Offrir un encadrement supplémentaire le cas échéant, selon les besoins particuliers de l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration du plan de transition et du PEI de l'élève. • Favoriser la transition des élèves au besoin.

Fonctions complémentaires du personnel du Programme d'intervention en autisme (PIA)

Pour faciliter la transition des enfants ayant des TSA à l'école, les fournisseurs de services et les écoles devront tisser des liens plus étroits. Dans le cadre du Programme d'intervention en autisme du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, chaque fournisseur régional de services aux personnes autistes emploie des coordonnatrices et coordonnateurs de transition responsables d'organiser les soutiens communautaires aux enfants qui quittent le Programme d'intervention en autisme, en facilitant leur entrée à l'école et en cernant et en comblant les besoins de la famille. Le personnel clinique du Programme d'intervention en autisme, y compris le thérapeute principal ou le thérapeute instructeur, peut jouer un rôle essentiel dans la transition harmonieuse des enfants vers l'école ou un autre milieu communautaire.

Afin de favoriser l'adoption d'une approche multidisciplinaire, les fournisseurs de services régionaux seront appelés à désigner un membre du personnel du Programme d'intervention en autisme qui sera responsable des fonctions suivantes en ce qui a trait à l'encadrement des enfants qui font leur transition à l'école :

- coordonner les transitions vers un établissement scolaire;
- amorcer le processus de transition en collaboration avec les membres du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA, une fois la décision clinique prise selon laquelle un enfant ou un jeune est prêt à quitter le Programme d'intervention en autisme;
- déterminer les compétences que doit acquérir l'enfant ou le jeune pour réussir son entrée à l'école;
- dresser un profil des forces et des besoins de l'enfant ou du jeune;
- travailler avec le personnel du Programme d'intervention en autisme et la famille de l'enfant pour favoriser l'acquisition des compétences requises;
- transférer la responsabilité de la transition de l'enfant et son dossier à la consultante ou au consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA avant son entrée à l'école.

Modèle d'équipe de transition

CONNEXIONS POUR LES ÉLÈVES :

Assurer aux élèves ayant des TSA une transition harmonieuse du Programme d'intervention en autisme à l'école



Services d'ICI du PIA

Le personnel du Programme d'intervention en autisme facilitera la transition des enfants en :

- amorçant le processus de transition en collaboration avec le personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA;
- définissant les compétences que doit acquérir un enfant pour réussir son entrée à l'école;
- dressant la liste des besoins et des forces de l'enfant;
- transférant la responsabilité de la transition de l'enfant et son dossier à la consultante ou au consultant en TSA une fois l'équipe de transition formée.

Transition ICI-ACA et entrée à l'école

Équipe de transition – Formée environ six mois avant l'entrée de l'enfant à l'école pour élaborer un plan de transition personnalisé et lui offrir un encadrement pendant une période d'au moins six mois après son entrée à l'école.

Composition de l'équipe

- Directrice ou directeur d'école (chef d'équipe)
- Parent ou tuteur
- Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA
- Enseignante(s) ou enseignant(s)
- Personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA, au besoin

Ces équipes peuvent également compter sur d'autres spécialistes multidisciplinaires selon les besoins de l'enfant :

- Aides-enseignantes et aides-enseignants
- Enseignantes-ressources et enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté
- Autres professionnels offrant des services à l'enfant (fournisseurs de services en santé mentale, orthophonistes, ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.)

Soutien continu en milieu scolaire

Soutien continu (après six mois)

La directrice ou le directeur d'école, le parent/tuteur et l'enseignante ou l'enseignant suivent ensemble les progrès de l'élève aux moments de transition clés afin de lui offrir un soutien approprié.

La direction d'école veille à ce que les membres du personnel du conseil scolaire et des organismes communautaires qui ont déjà travaillé ou qui travaillent avec l'élève atteint de TSA soient invités à apporter leur contribution :

- Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA
- Personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA
- Aides-enseignantes et aides-enseignants
- Enseignantes-ressources et enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté
- Autres professionnels offrant des services à l'élève

Compétences essentielles

Compétences essentielles

Consultante ou consultant du Programme de soutien en milieu scolaire – TSA

- Connaissance approfondie des TSA, des principes de l'ACA et des stratégies et interventions pédagogiques axées sur le comportement auprès des enfants et des jeunes atteints de TSA, acquise dans le cadre d'une formation en psychologie ou en ACA;
- Connaissance des besoins d'apprentissage uniques des élèves atteints de TSA;
- Expérience de travail direct avec des enfants atteints de TSA;
- Vaste connaissance du milieu scolaire et du système d'éducation élémentaire et secondaire de l'Ontario;
- Expérience de travail au sein d'une équipe multidisciplinaire comptant un parent/tuteur d'un enfant atteint de TSA;
- Sens de la communication et du leadership et aptitudes de facilitateur.

Membres du personnel du conseil scolaire ayant une expertise en ACA

Les spécialistes en ACA possèdent un diplôme ou une formation ainsi qu'une expérience pratique telle qu'énoncée mais non pas exclusive aux compétences suivantes :

- Grade postsecondaire;
- Études supérieures ou expérience équivalente dans le domaine de l'autisme et des sciences du comportement;
- Expérience de la prestation ou de la facilitation de la formation et de l'éducation des adultes;
- Expérience de travail avec des enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers, particulièrement ceux qui sont atteints de TSA;
- Formation sur les principes de l'ACA suivie dans un établissement reconnu;
- Connaissance des réseaux scolaires élémentaire et secondaire de l'Ontario;
- Connaissance des questions liées à l'éducation de l'enfance en difficulté, surtout celles qui concernent les enfants et les jeunes atteints de TSA;
- Excellentes aptitudes en matière d'organisation et de coordination.

Annexe B

Conseils scolaires sélectionnés pour la phase 2 du Projet de mise en œuvre des modèles de prestation concertée des services et fournisseurs du Programme d'intervention en autisme

Bureau régional du ministère de l'Éducation	Conseil scolaire	Fournisseur du Programme d'intervention en autisme	Bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Toronto	- Toronto DSB - Toronto Catholic DSB	Surrey Place Centre	Toronto
London	- Hamilton-Wentworth DSB - Hamilton-Wentworth Catholic DSB	Hamilton Health Sciences Corporation (Chedoke)	Hamilton-Niagara
Toronto	- Upper Grand DSB	ErinoakKids	Centre-Ouest
London	- Thames Valley DSB	Thames Valley Children's Centre	Sud-Ouest
Ottawa	- Limestone DSB	Pathways for Children and Youth	Sud-Est
Barrie	- York Region DSB - Simcoe County DSB	Kinark Child and Family Services	Centre-Est
Ottawa	- Upper Canada DSB - Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO)	Est
North Bay-Sudbury	- Near North DSB	Hands (anciennement Algonquin Child and Family Services)	Nord-Est
North Bay-Sudbury	- Rainbow DSB* - Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Child Care Resources	Nord
Thunder Bay	-Thunder Bay Catholic DSB* - Lakehead DSB		

* Ont aussi participé à la phase 1